



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLET

AVIS PUBLIC AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLET

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1), un avis public est par la présente donné par la soussignée, Nathalie Pharand, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Clet :

QU'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 14 octobre 2025 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 4, rue du Moulin à Saint-Clet;

QU'en raison de la période électorale, la tenue de cette séance pourrait être reportée ;

QU'au cours de cette séance, le conseil se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. Immeuble visé : **Lot 2 397 012, connu sous l'adresse 350, chemin de la Cité des Jeunes**
2. Nature et effets de la demande # 2025-04 :
La demande consiste à régulariser les marges des pompes, de la marquise et de l'enseigne d'une station d'essence.

Toute personne qui désirerait s'exprimer relativement à cette demande pourra se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance.

DONNÉ à Saint-Clet,
Ce 15^e jour de septembre 2025

Nathalie Pharand
Directrice générale et greffière-trésorière